



Procès-verbal du conseil municipal **du mardi 14 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 7 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Claudine PASTRE et Christine PEGHAIRE, et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Grégory PITOT et Jean-Claude TALLOBRE.

Absents excusés: Mesdames Françoise DOUBLET et Martine GIRE.

Désignation du secrétaire de séance : Gilles BERINGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter une délibération concernant une demande de subvention de la part de l'ADEP du pays de Paulhaguet. Les conseillers présents, à l'unanimité, acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023.**
- 2- **Délibération : choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle mairie.**
- 3- **Délibération : contrat de location gérance pour le « bar le 102 » - examen de la proposition du porteur de projet.**
- 4- **Information du Maire :**
 - **Dans le cadre de la fongibilité des crédits, la nomenclature M57 permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre : virement de crédits ° 4.**
- 5- **Divers :**

1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

Aucune remarque n'étant apportée, le PV de la séance du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 : Délibération : choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle mairie

M. le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été lancé via la plateforme du CDG43. Six cabinets d'architecture y ont répondu. Une première audition des 6 candidats a été effectuée le 16 octobre dernier avec M. le Maire, la 1^{ère} adjointe, le 2^e adjoint et M. ANDRON, directeur du CAUE43, qui avait au préalable établi un tableau de notations pour chaque candidat en fonction de différents critères. A l'issue de cette 1^{ère} audition, deux candidats se sont détachés : SCOP SAS CAMALEON (Brioude) et SR ARCHITECTURE (St-Laurent-Chabreuges) qui ont obtenus respectivement 83,77/100 et 82,00/100 (cf. Tableau analyse offres mairie St Georges d'Aurac suite aux auditions (14 nov. 2023)).

Tous les deux ont été reçus le 6 novembre sur l'emplacement de la future mairie, afin qu'ils puissent présenter un peu plus leur vision du projet.

Après débat, M. le Maire propose de passer au vote :

- SR ARCHITECTURE : 4 voix (Georges, Alain, Gilles et Jean-Claude)
- SCOP SAS CAMALEON : 4 voix (Christine, Yvon, Claudine et Aurélie)
- 1 abstention (Grégory).

Il y a égalité des voix pour les deux candidats. M. le Maire fait valoir la prépondérance de son vote. Ainsi, c'est le cabinet SR ARCHITECTURE qui est retenu.

3 : Délibération : contrat de location gérance pour le « bar le 102 » - examen de la proposition du porteur de projet

M. le Maire rappelle le contexte pour l'achat du fonds de commerce et la licence IV, pour continuer l'activité de bar, tabac, dépôt de pain, épicerie de base et produits de première nécessité.

Après plusieurs rencontres entre les représentants de la collectivité et un porteur de projet accompagné de Mme BARDAKOFF (CCI de Brioude), M. Antoine CHANTELOUBE s'est officiellement porté candidat par un courrier à M. le Maire, le 2 novembre dernier.

Il propose de verser un loyer de 550 € HT/mois (350 € pour le bâtiment et 200 € pour le fonds de commerce). Il souhaite également acheter le fonds de commerce au plus tôt.

Après débat, les conseillers présents acceptent à l'unanimité la proposition de M. CHANTELOUBE.

4 : Délibération : demande de subvention de l'ADEP du Pays de Paulhaguet

M. le Maire a reçu une demande de subvention de la part de l'ADEP (Association de Développement des Ecoles Publiques) du Pays de Paulhaguet. M. le Maire rappelle que la collectivité a versé la dernière fois une subvention de 150 €. IL propose de reconduire la même somme. À l'unanimité, la délibération est acceptée.

5 : Information du Maire : dans le cadre de la fongibilité des crédits, la nomenclature M57 permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre : virement de crédits n° 4.

Pour l'achat de l'immeuble «VISSAC » et du fonds de commerce « Le 102 », il avait été prévu au budget la somme de 60 000 €. Hors, la dépense réelle est de 67 000 €. Il faut faire un virement de 7 000 € du compte « D-2313-26 : Agrandissement de l'école » vers le compte « D-21321-24 : acquisition de l'immeuble « Bar le 102 » ».

6 : Divers : école

Le permis de construire pour l'agrandissement de l'école a été accordé. Les travaux sont reportés aux vacances d'été 2024, en raison de la disponibilité des matériaux et des entreprises.

7 : Divers : adressage

Le dossier avance bien. Un petit groupe de conseillers va se réunir pour proposer des noms aux différentes rues dans les hameaux, et en concertation avec le cabinet choisit définir le format de numérotation pour chaque hameau.

8 : Divers : courrier de Pascal BRUHAT à Barret

M. Pascal BRUHAT, propriétaire d'une maison à Barret, a actuellement un problème. L'évacuation des eaux usées. Entre la voie communale et son habitation, il y a une parcelle qui suivant le cadastre ou suivant un acte notarié n'a pas le même propriétaire. Son souhait est de régler ce différend avec la collectivité afin qu'il puisse vendre son bien.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, et sans d'autres sujets ajoutés, M. le Maire lève la séance à 22h00.

Le secrétaire
Gilles BERINGER

Le Président
Alain GARNIER